

Cher concurrent,
Ainsi, Georges-Albert, nous avons été, pendant plus de vingt ans, simultanément à la tête des deux plus grandes (et seules...) revues juridiques hebdomadaires francophones de Belgique.

Cela n'induirait-il pas entre nous un malsain esprit de concurrence, chacun souhaitant publier avant l'autre, telle décision novatrice (ou croustillante, mais oui il arrive que des décisions de justice soient croustillantes – à nos yeux en tout cas) ou obtenir de tel auteur renommé son avis éclairé sur une question à la mode (mais oui, en droit aussi, il y a des questions qui sont dans le vent et que chaque rédacteur en chef souhaite traiter prioritairement) ?

Ceux qui soupçonneraient ce délétère état d'esprit se tromperaient lourdement. Il n'y a pas de rivalité entre le *Journal des tribunaux* et la *Revue de jurisprudence de Liège, Mons et Bruxelles*. Si l'on en veut une preuve, qu'il suffise de constater que tant mon père et mon fils que moi-même avons fait partie du Comité de rédaction du *J.T.* et que nos revues ont souvent eu des rédacteurs communs, sans que cela ne pose aucune difficulté. D'ailleurs tu as écrit dans la *J.L.M.B.* et j'ai écrit dans le *J.T.* Vous publiez surtout de la doctrine ; nous publions surtout de la jurisprudence. C'est de la complémentarité pas de la concurrence.

Cher confrère,

Ce mot nous sied déjà beaucoup mieux. D'autant que, depuis que le *J.L.M.B.* a rejoint l'écurie Larcier, nous sommes étroitement liés aux évolutions de l'édition juridique. C'est ensemble que nous avons appréhendé le développement du numérique, l'avènement des vidéos puis des podcasts, l'émergence du *legal design*, l'apparition de l'intelligence artificielle. Cela fait beaucoup de bouleversements. Et c'est loin d'être fini.

Mais nous avons vécu beaucoup d'autres aventures ensemble. Je ne me souviens pas d'avoir plaidé contre toi. Il est vrai que nous ne pratiquions pas les mêmes domaines du droit. Mais nous nous sommes rencontrés dans beaucoup d'autres cénacles. À l'UIA ou à la FBE bien sûr, mais surtout au CCBE que tu as présidé en 2011 alors que j'étais le chef de la délégation belge, ce qui nous a d'ailleurs valu, à Véronique et moi, d'être à vos côtés, à Thésou et à toi, lorsque tu fus décoré de l'Ordre du Mérite par le ministre de la Justice de la République d'Autriche.

Je me souviens même d'une mini-croisière sur le canal de Bruxelles où notre éditeur nous avait invités à prendre la parole à deux voix pour parler l'avenir de l'édition sur un mode humoristique. J'avais réussi à glisser dans ton texte une contrepèterie, puisque je t'avais proposé de commencer ton intervention par « Salut Patrick ! » ; Puis-je utiliser à cet égard l'expression « à l'insu de ton plein gré » ?

Que de travaux, de combats en commun, pour défendre l'indépendance de notre profession, le secret professionnel, une déontologie unifiée, les intérêts communs de tous les avocats, l'état de droit et la démocratie.

Cher ami,

Nous y sommes. Lorsqu'on travaille ainsi ensemble, avec des buts communs, se tissent des liens forts. Nous les avons cultivés à Bruxelles, à Liège ou à Anvers, à Barcelone, à Paris ou à Istanbul. Mais aussi dans votre charmante maison de Sint Anna ter Muiden, qui est représentée sur la couverture du *Liber amicorum* qui te fut dédié en 2013.

Il y eut des rentrées, des congrès, des séances de travail, des publications mais aussi des musées, des théâtres et des fêtes. C'est bien ce que l'on appelle l'amitié, non ?

Cher Georges (et aussi chère Thésou),

On tourne une page, mais c'est toujours pour découvrir la suivante. Elle s'inscrit dans des temps difficiles, nous le savons. Où que l'on regarde, le ciel s'obscurcit, spécialement pour notre profession. Mais tant qu'il y aura des avocats comme toi, la flamme continuera de nous éclairer.

Luttons !

Patrick HENRY
Rédacteur en chef de la *J.L.M.B.*